

## CONVENTION ENTRE LA VILLE DE ROUEN ET L'ASSOCIATION SPORTIVE DES POSTES, TELEGRAPHES ET TELEPHONE

## **ENTRE LES SOUSSIGNES:**

-	La Ville de ROUEN, représentée par Madam	e Sarah	VAUZEL	LE, Adjointe	au Maire	chargée
du	Sport, agissant au nom et pour le compte d	e ladite	ville en e	xécution de	la délibér	ation du
Со	nseil Municipal en date du 20 novembre 202	3 et de	l'arrêté de	e délégation	en date d	du 5 mai
202	23.					

d'une part,

ET:

- L'Association Sportive des Postes, Télégraphes et Téléphone (A.S.P.T.T.) dont le siège est situé 18 rue Maladrerie, 76035 ROUEN, représentée par Monsieur Didier RHEE, Président, habilitée à cet effet par délibération du Conseil d'Administration en date du (à compléter par le club),

d'autre part,

IL EST EXPOSE ET CONVENU CE QUI SUIT:

## I - PREAMBULE

L'A.S.P.T.T. souhaite renouveler son matériel de musculation par l'achat d'un tapis de course et d'un vélo elliptique pour la salle de sport Du Bellay. Le coût de l'opération est estimé à 5.598 €.

Afin de participer au financement de cette opération, le Conseil Municipal de Rouen, lors de sa séance du 20 novembre 2023, a décidé d'allouer à l'A.S.P.T.T. une subvention de 1.591 €.

## **II CONVENTION**

**Article 1**er.- La Ville de ROUEN s'engage à verser à l'A.S.P.T.T. une subvention maximale de 1.400 € destinée à financer l'achat de nouveau matériel afin de permettre la poursuite de sa pratique.

**Article 2.-** Le montant prévisionnel de la subvention a été déterminé en fonction du coût global de l'opération, soit 5.598 €. Dans l'hypothèse où le coût définitif serait inférieur au coût initialement prévu, l'aide financière serait réduite en conséquence, au prorata du montant facturé.

**Article 3**.- La subvention allouée par la Ville de ROUEN sera versée, au vu des avis de sommes à payer, sur production de la facture acquittée.

**Article 4.-** L'A.S.P.T.T. s'engage à réaliser les travaux mentionnés à l'article 1<sup>er</sup> dans un délai maximum de 10 mois après le versement de la subvention.

**Article 5.-** La subvention due par la Ville de ROUEN sera virée au compte bancaire de l'A.S.P.T.T. :

Code banque : 20041 Code guichet : 01014

Numéro de compte: 0307049C035

Clé RIB : 92

Raison sociale et adresse de la banque : LBP CENTRE DE ROUEN

Fait à Rouen, le

P. LE MAIRE de ROUEN par délégation

P. L'A.S.P.T.T.,

Sarah VAUZELLE Adjointe au Maire Didier RHEE Président